



www.projetcremar.uae.ma



Avec le soutien du programme TEMPUS de l'Union Européenne

GUIDE POUR LA MISE EN PLACE DU SYSTEME ECTS – MAROC

Commission d'élaboration du guide
Cellule Marocaine de Coordination et de Suivi
Mars 2017

Sommaire

Coordonnées du projet	3
Partenaires du projet.....	3
Introduction	4
1. Qu'est-ce que l'ECTS ?	7
2. Quelle est son utilité ?	8
3. Principes généraux du système de crédits ECTS.....	8
4. Attribution et utilisation des crédits ECTS	9
5. Mise en œuvre de l'ECTS	9
5.1 Estimation de la charge de travail.....	9
5.2 Affectation des crédits aux modules	10
6. Suivi de l'ECTS	11
7. Fiches Annexes.....	12
Fiche 1 : CALCUL DE LA CHARGE DE TRAVAIL DU MODULE.....	12
Fiche 1 : CALCUL DE LA CHARGE DE TRAVAIL DE LA FILIERE.....	13
Fiche 1 : CALCUL DE LA CHARGE DE TRAVAIL DU MODULE (PAR L'ETUDIANT).....	15

Coordonnées du projet

Acronyme : CREMAR

Projet N° : 543709-TEMPUS-1-2013-1-FR-TEMPUS-SMHES

Action : Réforme des programmes d'enseignement

Coordonnateur : Université Lille 2 - Droit et Santé

Co-coordonnateur : Université Abdelmalek Essaâdi, Maroc

Pays Partenaires : France, Belgique, Espagne, Roumanie, Suède et Maroc

Date du lancement du projet : 01 Décembre 2013

Durée : 1/12/2013 – 30/11/2016 (36 mois)

Partenaires du projet

Coordonnateur



Co-coordonnateur



Université Lille 2 - Droit et Santé, Lille, France
Université « Alexandru Ion Cuza » de Iasi, IASI, Roumanie
Erasmus hogeschool Brussel, Bruxelles, Belgique
Linnaeus University, VAXJO, Suède
Universitat de Barcelona, Barcelona, Espagne
Université Abdelmalek Essaâdi, Tétouan, Maroc
Université Ibn Tofail, Kénitra, Maroc
Université Hassan II Casablanca, Casablanca, Maroc
Université Chouaïb Doukkali, El Jadida, Maroc
Université Moulay Ismail, Meknès, Maroc
Université Cadi Ayyad, Marrakech, Maroc
Université Ibn Zohr, Agadir, Maroc
Université Mohammed V, Rabat, Maroc
Ministère de l'Enseignement Supérieur Marocain, Rabat, Maroc
Université Sidi Mohammed Ben Abdellah, Fès, Maroc
Université Hassan 1^{er}, Settat, Maroc
Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services, Tétouan, Maroc
Université Mohammed 1^{er}, Oujda, Maroc,
Université Sultan Moulay Slimane, Béni Mellal, Maroc
Université Internationale de Rabat, Sala El Jadida, Maroc
Association Bureau des Etudiants de la Faculté de Droit, Tanger, Maroc

Introduction

Le système d'enseignement supérieur marocain a fait l'objet en 2000, d'une réforme globale qui a porté sur les aspects pédagogiques et de gouvernance. Cette réforme, introduite par la loi 01-00 portant organisation de l'enseignement supérieur, place l'étudiant au centre du système, dote l'université de l'autonomie pédagogique, administrative et financière et instaure un système d'assurance qualité. La réforme pédagogique a également permis la diversification et la professionnalisation de l'offre de formation des universités pour répondre aux besoins spécifiques du monde socio économique.

Le Maroc a fait le choix de s'inscrire dans la mouvance internationale et de s'aligner sur le processus de Bologne en adoptant la nouvelle architecture pédagogique LMD (3,5,8), ce qui a permis une restructuration globale des formations.

S'inscrivant dans la continuité et la consolidation de l'alignement du Maroc sur le processus de Bologne, deux mesures en faveur de la mobilité restent à mettre en œuvre :

- ➔ la mise en place d'un système ECTS, qui constitue un premier outil contribuant à faciliter la reconnaissance académique des études réalisées ;
- ➔ la délivrance d'une annexe descriptive au diplôme dite « supplément au diplôme », vecteur de mobilité internationale des étudiants.

L'objectif du projet TEMPUS CREMAR est l'implémentation de ces 2 composantes fondamentales du Processus de Bologne dans certaines filières des universités marocaines (Système des ECTS et le supplément au diplôme). Il s'agit d'une opération pilote à généraliser à l'ensemble des filières des universités marocaines publiques et privées. L'atteinte des objectifs du projet réside d'abord dans la réussite de l'expérience pilote au niveau des universités du consortium puis ensuite dans l'application des résultats du projet à l'ensemble des autres universités.

Le projet propose plusieurs activités :

- ➔ Réalisation d'un diagnostic introspectif exhaustif sur les deux composantes principales du Processus de Bologne (Système des ECTS et le supplément au diplôme) et la manière dont elles sont réellement appliquées dans les universités du consortium.
- ➔ Réalisation de campagnes d'information et de sensibilisation en vue d'une meilleure compréhension et de maîtrise des deux composantes du Processus de Bologne (ECTS et Supplément au Diplôme).

- ➔ Elaboration de guides sur les deux composantes du Processus de Bologne et les approches méthodologiques pour l'harmonisation du système marocain avec le système européen.
- ➔ Conversion des modules des filières pilotes des universités partenaires marocaines en crédits ECTS, et élaboration d'un supplément de diplôme pour chacune de ces filières.
- ➔ Introduction des ECTS et du supplément au diplôme dans les canevas d'accréditation de toutes les nouvelles filières de formation qui seront désormais soumises au ministère de l'enseignement supérieur marocain pour l'accréditation.

Des séminaires et des ateliers de formation de formateurs ont été organisés au profit du personnel des universités marocaines, sur les expériences des universités européennes concernant l'implémentation des ECTS et l'adoption du supplément au diplôme. Ces ateliers se sont axés sur les aspects pratiques de l'application du système des ECTS et du supplément au diplôme (recueil des documents, compréhension des méthodologies d'application, imprégnation des fonctionnalités du système et partages des bonnes pratiques...). L'objectif de cette activité était de disposer à l'issue de ce groupe d'activités de personnels marocains formés dans les techniques d'implémentation des composantes du Processus de Bologne. Un total de 39 académiciens marocains de toutes les universités marocaines ont bénéficié de ces formations axées sur la procédure de conversion des formations offertes au Maroc en système ECTS et implémentation du système de supplément au diplôme.

Une équipe sélectionnée à partir du personnel formé a constitué par la suite la Cellule Marocaine de Coordination et de Suivi (CMCS) (Tableau 1) qui avait eu pour mission l'élaboration des guides sur les composantes du Processus de Bologne et les approches méthodologiques pour l'harmonisation des systèmes d'enseignement supérieur au Maroc et en Europe.

Tableau 1 : Membres de la CMCS

Coordonnateur national : Hassan Ezbakhe, Vice-Président de l'Université Abdelmalek Essaadi

Partenaire	Nom-Prénom	Fonction	mail
Ministère de l'Enseignement Supérieur - Rabat	TAHIRI Mohamed	Directeur. Directeur de l'Enseignement Supérieur et du Développement Pédagogique	mhmtahiri@gmail.com
	BENAICH Souad	Chef de division	souad.benaich@gmail.com
	FAHMI Kaoutar	Chef de Service	kafahmi@gmail.com
Université Abdelmalek Essaâdi - Tétouan	EZBAKHE Hassan	Vice président - Coordonnateur de la CMCS	hassan@ezbakhe.es
	LAIRINI Khalid	Professeur	khalidlairini@yahoo.com
Université Hassan II Casablanca	AZEDDOUG Houssine	Directeur de l'ENS Casablanca	azeddoug@yahoo.fr
	IRHZO Abdellatif	Vice président des Affaires Académiques	irhzo@univcasa.ma
Université Chouaib Doukkali - El Jadida	RAHMOUNI Ahmed	Professeur à l'ENCG	arahmouni@gmail.com
Université Moulay Ismail - Meknès	OUSSOUADDI Omar	Vice président chargé des affaires Académiques et du Développement Universitaire	o.oussouaddi@umi.ac.ma
Université Cadi Ayyad - Marrakech	EL HARIRI Khadija	Enseignant-chercheur	elhariri@fstg-marrakech.ac.ma
Université Ibn Zohr - Agadir	BOUAZIZ Mohamed	Vice doyen de la FSJES	m.bouaziz@uiz.ac.ma
Université Mohammed V Rabat - Rabat	BERRADA Ilham	Vice présidente des Affaires Académiques et Estudiantines	i.berrada@um5s.net.ma
Université Sidi Mohammed Ben Abdellah - Fès	ELACHQAR Abdelrhani	Vice doyen	aelachqar@yahoo.fr
Université Hassan 1er Settat	FAKHRI Riyad	Vice président	riyafakhri@gmail.com
Chambre de Commerce, d'Industrie et de Services de Tétouan -Tétouan	SAID CHAFIK	Chef de Département des Relations Internationales	saidchafikccist@gmail.com
Université Mohammed Premier - Oujda	CHOURAK Mimoun	Professeur et chargé de la coopération	mchourak00@gmail.com
Université Sultan Moulay Slimane - Béni Mellal	LBIBB Rachid	Vice président	vicepresident_academique@usms.ma
Université Internationale de Rabat - Rabat	EZBAKHE Ahmed	Vice président	ahmed.ezbakhe@gmail.com
Université Ibn Tofail - Kénitra	EL BAHY Hassan	Professeur	elbahihassa@gmail.com
	HMINA Nabil	Coordonnateur National Apogée	hmina@univ-ibntofail.ac.ma

Une sous commission issue de la CMCS (Tableau 2) a été chargée de l'élaboration des guides de mise en place des ECTS et du SAD dans le système d'enseignement marocain, ainsi que la formation des coordonnateurs des filières pilotes.

Tableau 2 : Membres de la sous-commission de la CMCS chargée de l'élaboration des guides ECTS et SAD

Partenaire	Nom-Prénom	Fonction	mail
Université Abdelmalek Essaâdi - Tétouan	LAIRINI Khalid	PES à l'UAE	khalidlairini@yahoo.com
Université Cadi Ayyad - Marrakech	EL HARIRI Khadija	Enseignant-chercheur	elhariri@fstg-marrakech.ac.ma
Université Mohammed V Rabat - Rabat	BERRADA Ilham	Vice présidente des Affaires Académiques et Estudiantines	i.berrada@um5s.net.ma
Université Sidi Mohammed Ben Abdellah - Fès	ELACHQAR Abdelrhani	Vice doyen de la FS	aelachqar@yahoo.fr
Ministère de l'Enseignement Supérieur - Rabat	BENAICH Souad	Chef de division	souad.benaich@gmail.com
Université Hassan 1er Settat	FAKHRI Riyad	Vice Président	riyfakhri@gmail.com
Université Lille 2, France	Ait Hannani Larbi	Vice Président	larbi.aithennani@univ-lille2.fr

Le guide pratique pour la mise en place du système ECTS a pour objectif de fournir les informations de premier niveau et de répondre de façon pragmatique aux questions récurrentes des établissements de l'enseignement supérieur marocains. Le guide élaboré par la sous-commission a été amendé et adopté par la CMCS.

1. Qu'est-ce que l'ECTS ?

Le Système de Transfert et d'accumulation de Crédits (ECTS) est un système centré sur l'étudiant, qui repose sur la transparence des résultats et des processus d'apprentissage. C'est un outil visant également à faciliter la conception, la description et la mise en œuvre de programmes de formation et l'attribution de diplômes de l'enseignement supérieur. L'utilisation de l'ECTS, en combinaison avec des cadres de certification fondés sur les résultats d'apprentissage, favorise la transparence des programmes et des qualifications, ainsi que la reconnaissance des diplômes.

Le système de crédits est une méthode qui permet d'attribuer des crédits à toutes les composantes d'un programme de formation. Elle est basée sur la charge globale de travail à réaliser par l'étudiant afin d'atteindre les objectifs du programme qui se définissent en termes de connaissances et de compétences à acquérir (learning outcomes).

2. Quelle est son utilité ?

L'ECTS va permettre une meilleure comparaison du système d'enseignement supérieur marocain avec ceux des pays qui adoptent des systèmes de crédits. Il renforce ainsi la transparence de l'enseignement et de l'apprentissage et facilite la reconnaissance des études. Il aide à concevoir des programmes de formation et à en garantir la qualité, et permet le transfert d'expériences d'apprentissage entre différents établissements, une plus grande mobilité des étudiants et des parcours plus flexibles jusqu'à l'obtention du diplôme. Le système de Crédits est étroitement lié à la modernisation de l'enseignement supérieur. Il s'agit d'un instrument central du processus de Bologne, qui vise à rendre les systèmes d'enseignement supérieur plus compatibles.

3. Principes généraux du système de crédits ECTS

Les principes généraux du système de crédits peuvent être résumés dans les points suivants :

- ➔ Le nombre global de crédits affectés à un diplôme et à la formation correspondante est calculé en fonction de la charge totale de travail nécessaire à l'étudiant pour atteindre les compétences visées.
- ➔ Les résultats d'apprentissage décrivent ce que l'apprenant est supposé savoir, comprendre et être en mesure de faire à l'issue d'un processus d'apprentissage réussi.
- ➔ L'affectation des crédits est en conséquence fondée sur la charge de travail des étudiants incluant toutes les activités d'enseignement (cours, TD, TP, séminaires, etc.), toutes les formes d'enseignement (présentiel, ouvert, à distance, en ligne, etc.), les stages, le temps dédié aux évaluations et le temps de travail personnel.
- ➔ Un parcours « type » doit permettre à l'étudiant d'acquérir 30 crédits en un semestre et 60 crédits en une année.
- ➔ Une année académique de deux semestres comporte entre 32 et 36 semaines d'enseignement et d'évaluation.

Quelle que soit la méthodologie appliquée à l'allocation des crédits, celle-ci doit être effectuée sur la base de la charge totale de travail de l'étudiant.

4. Attribution et utilisation des crédits ECTS

Les crédits sont attribués à des programmes d'étude complets ainsi qu'à leurs différentes composantes pédagogiques (par exemple : modules, mémoires, stages, ..). Le nombre de crédits attribués à chaque composante dépend de l'importance de la charge totale de travail nécessaire pour que l'étudiant parvienne aux résultats d'apprentissage exigés dans un cadre formel.

Le nombre de crédits affectés aux stages doit être inclus dans le nombre total des crédits de l'année académique considérée.

Les crédits sont attribués à des étudiants individuels (à plein temps ou à temps partiel), après achèvement des activités de formation requises par un programme d'études formel ou par une composante pédagogique particulière et après évaluation positive des résultats d'apprentissage obtenus.

Les crédits peuvent être **accumulés** en vue d'obtenir une certification sur décision de l'établissement délivrant le diplôme. Si les étudiants ont obtenu des résultats d'apprentissage dans d'autres contextes ou cadres de formation, les crédits correspondants peuvent leur être attribués après une évaluation positive sanctionnée par la validation ou la reconnaissance de ces résultats.

Les crédits octroyés dans le cadre d'un programme peuvent être **transférés** vers un autre programme proposé par le même établissement ou un autre. Ce transfert n'est possible qu'à condition que l'établissement délivrant le diplôme **reconnaisse** les crédits et les résultats d'apprentissage correspondants. Les établissements partenaires devraient s'entendre à l'avance sur la reconnaissance des périodes d'études à l'étranger.

5. Mise en œuvre de l'ECTS

5.1 Estimation de la charge de travail

La charge de travail indique le temps en principe nécessaire aux étudiants pour suivre toutes les activités d'apprentissage et d'évaluation (cours, séminaires, projets, travaux pratiques, travail personnel, préparation aux évaluations, évaluations ...) requises pour parvenir aux résultats d'apprentissage attendus.

L'estimation de la charge de travail ne doit pas être exclusivement basée sur le nombre d'heures de contact (c'est-à-dire le nombre d'heures où les étudiants sont accompagnés par le

ou les enseignants en présentiel et/ou à distance). Elle doit englober l'ensemble des activités d'apprentissage requises pour atteindre les résultats d'apprentissage attendus, y compris le temps passé à travailler seul, à effectuer des stages obligatoires, à préparer les évaluations et à passer les examens. En d'autres termes, un séminaire et un cours par exemple peuvent exiger le même nombre d'heures de contact, mais l'un est susceptible d'engendrer une charge de travail beaucoup plus importante que l'autre du point de vue de la préparation des étudiants. L'estimation de la charge de travail doit être régulièrement affinée par un suivi et des retours d'informations des étudiants.

5.2 Affectation des crédits aux modules

L'affectation des crédits aux modules repose sur leur pondération en termes de charge de travail requise des étudiants pour atteindre les résultats d'apprentissage.

Méthodologie d'affectation de crédits (voir fiches en annexe) :

- **Etape 1** : Calcul de la charge de travail globale de l'étudiant pour chaque **module**.
- **Etape 2** : Attribution des crédits en fonction de la charge de travail de chaque module relativement aux autres modules du même semestre ou de la même année à l'intérieur du même programme de formation.

Pour l'estimation de la charge de travail des étudiants, les institutions doivent considérer le temps total nécessaire aux étudiants afin d'atteindre les résultats d'apprentissage attendus. La charge de travail estimée résultera néanmoins en principe de la somme des éléments suivants :

- ➔ Nombre d'heures de contact du module considéré (nombre d'heures de contact par semaine x nombre de semaines)
- ➔ Temps nécessaire (en heures) au travail individuel ou de groupe requis pour la réussite du module (c'est-à-dire travail de préparation et de finalisation des notes prises lors des cours, des séminaires ou des travaux de laboratoire, collecte et sélection des supports pertinents, révision, étude des différents supports, rédaction de travaux/projets/dissertations, travaux pratiques, ...).
- ➔ Temps nécessaire (en heures) à la préparation des évaluations (contrôles continus, rapports, examen final ...) et aux évaluations elles-mêmes.
- ➔ Temps nécessaire aux stages obligatoires....

Fiche exemple d'évaluation

Volume Horaire Activités d'enseignement					Travail Personnel					Préparation à l'évaluation
					Assimilation des enseignements		Travaux demandés en dehors des heures en présentiel			
CM	TD	TP	Evaluation	Autre forme (exposé,...)	Temps consacré à l'assimilation du CM	Temps consacré à travailler ses TD	Projets	Devoirs Maisons	Autre...	

Voir fiches en annexe

6. Suivi de l'ECTS

L'affectation des crédits à un nouveau programme ou à un nouveau module doit être validée conformément aux règles nationales et/ou institutionnelles. Au cours du déroulement du programme, l'affectation des crédits doit être régulièrement suivie afin d'établir si la charge de travail estimée est réaliste. La validation et le suivi de l'affectation des crédits, comme tout autre aspect du système de crédits, doivent faire partie des procédures internes d'assurance qualité des institutions. Ce suivi peut être géré de différentes manières. Quelle que soit la méthode utilisée, les **contributions des étudiants et des intervenants** doivent constituer un élément essentiel du contrôle et de la révision de l'affectation des crédits.

Une telle révision ne doit pas avoir lieu au cours d'une année académique mais doit s'appliquer aux années académiques ultérieures.

7. Fiches Annexes

Fiche 1 : CALCUL DE LA CHARGE DE TRAVAIL DU MODULE

(À remplir par l'enseignant coordonnateur du module)

Grille d'estimation de la charge de travail de l'étudiant que les enseignants et les institutions peuvent utiliser pour fixer le nombre de crédits à attribuer à chaque module dont ils sont responsables et distribuer les heures de travail de l'étudiant selon les quatre catégories décrites dans l'annexe paramètres de calcul de la charge de travail.

Etablissement :

Diplôme :

Intitulé de la filière :

Intitulé du module :

Semestre :

Compétences à acquérir	1. 2. 3. 4.
Activités d'enseignement et d'évaluation*	Temps de travail de l'étudiant en heures (selon le descriptif de la filière)
Cours magistral	
Travaux dirigés	
Travaux pratiques	
Activités pratiques	
Evaluation	
Autres A (voir liste indicative)	
Travail Personnel**	Estimation du temps de travail de l'étudiant en heures
Temps consacré à l'assimilation du CM	
Temps consacré à travailler ses TD et/ou TP	
Projets	
Devoirs Maisons	
Autres B (voir liste indicative)	
Préparation à l'évaluation	Estimation du temps de travail effectué par l'étudiant (en heures) pour préparer les évaluations
Nombre d'heures total	Estimation du TOTAL (T) du temps de travail de l'étudiant en heures

Fiche 2 : CALCUL DE LA CHARGE DE TRAVAIL DE LA FILIERE

(À remplir par le coordonnateur de la filière)

(Fiche à adapter selon le type de filière)

Etablissement :

Diplôme :

Intitulé de la filière :

Semestre 1		Estimation charge totale	Crédits	Crédit Arrondi* ECTS
	Module 1	TM1.1	$TM1.1/(TS1)*30$	
	Module 2			
	Module 3			
	Module 4			
	Module 5			
	Module 6			
	Module 7			
	Total Sem1	TS1		30
Semestre 2		Estimation charge totale	$TM2.1/(TS2)*30$	
	Module 1			
	Module 2			
	Module 3			
	Module 4			
	Module 5			
	Module 6			
	Module 7			
	Total Sem2	TS2		30
Semestre 3		Estimation charge totale		
	Module 1	TM3.1	$TM3.1/(TS3)*30$	
	Module 2			
	Module 3			
	Module 4			
	Module 5			
	Module 6			
		Total Sem3	TS3	
Semestre 4		Estimation charge totale		
	Module 1	TM4.1	$TM4.1/(TS3)*30$	
	Module 2			
	Module 3			
	Module 4			
	Module 5			
	Module 6			
		Total Sem4	TS4	
Semestre 5		Estimation charge totale		
	Module 1			
	Module 2			
	Module 3			
	Module 4			
	Module 5			
		Total Sem5	TS5	

Semestre 6		Estimation charge totale		
	Module 1			
	Module 2			
	Module 3			
	Module 4			
	Module 5			
	Module 6			
	Total Sem6	TS6		30
Total global				

Liste indicative

Autres A*

- séminaire (enseignement en petit groupe) ;
- séminaire de recherche ;
- ateliers ;
- séances d'exercices en classe ;
- études de cas ;
- stages pratiques ;
- mini-projets ;
- travail sur le terrain ;
- apprentissage en ligne/à distance : sur support papier ou numérique (TIC).
-

Autres B**

- mener des recherches de références bibliographiques ;
- étudier la littérature dans les grandes lignes ;
- résumer les lectures qui semblent les plus appropriées aux besoins en cours ;
- effectuer des recherches et rédiger des articles, des comptes rendus, des mémoires de difficulté croissante;
- travailler avec d'autres étudiants pour coproduire un rapport, un plan, une réponse à un problème;
- préparer et présenter des exposés oraux, en groupe ou individuellement ;
-

Fiche 1 : CALCUL DE LA CHARGE DE TRAVAIL DU MODULE

(À remplir par l'étudiant inscrit au module)
(Fiche à adapter selon le type de filière)

Grille d'estimation de la charge de travail de l'étudiant

Programme d'études(Filière) :

Semestre :

Travail Personnel**	Estimation du temps de travail de l'étudiant en heures						
	Module 1	Module 2	Module 3	Module 4	Module 5	Module 6	Module 7
Temps consacré à l'assimilation du CM							
Temps consacré à travailler ses TD et/ou TP							
Projets							
Devoirs Maisons							
Activités pratiques							
Autre(voir liste indicative)							
Total							
Préparation à l'évaluation				Estimation du temps de travail de l'étudiant en heures			
Ecrites							
Orales							
TP							
Activités pratiques							
Total							
Nombre d'heures total				Estimation du TOTAL (T) du temps de travail de l'étudiant en heures			

Autres
<ul style="list-style-type: none"> ▪ mener des recherches de références bibliographiques ; ▪ étudier la littérature dans les grandes lignes ; ▪ résumer les lectures qui semblent les plus appropriées aux besoins en cours ;
<ul style="list-style-type: none"> ▪ effectuer des recherches et rédiger des articles, des comptes rendus, des mémoires de difficulté croissante; ▪ travailler avec d'autres étudiants pour coproduire un rapport, un plan, une réponse à un problème ▪ préparer et présenter des exposés oraux, en groupe ou individuellement ; ▪ ...